

# Madame la Ministre de la Justice, **LE LAXISME EST-IL LE SEUL AVENIR DE LA JUSTICE EN FRANCE ?**

## **La peine et son application.**

- 82 000 peines non exécutées faute de place dans les prisons.
- Augmentation de 22% du nombre de personnes mises en cause pour violences depuis 2003.
- Multiplication des libérations anticipées y compris en matière criminelle.
- Un projet de loi pénitentiaire systématisant les aménagements de peine au profit de tout condamné jusqu'à deux ans de prison ferme (art. 46 et 48).

## **La récidive.**

- 50% des condamnés pour vol bénéficiant de peines aménagées récidivent.
- 24% des condamnés pour agression sexuelle bénéficiant de peines aménagées récidivent.

## **Le droit des victimes.**

- La victime n'a toujours pas les mêmes droits que l'accusé tout au long de la procédure pénale :
  - Pas le droit de faire appel des dispositions pénales des jugements et verdicts.
  - Impossibilité de récuser un juré lors d'assises.
  - Absence de l'avocat de la victime devant le juge de l'application des peines.

## **L'évaluation psychiatrique.**

- Les malades mentaux dangereux sont trop rarement hospitalisés d'office.
- Lorsqu'ils le sont, leur évaluation manque d'un processus fiable.
- Trop d'autorisations prématurées de sortie.
- Cela donne les drames de Pau et de Grenoble que nous avons tous en mémoire.

L'Institut pour la Justice a été créé en mai 2007 et rassemble 160 000 sympathisants actifs apportant leur soutien par lettre ou internet aux actions de l'association pour une Justice encore plus responsable.



INSTITUT  
POUR LA JUSTICE  
CITOYENS POUR L'ÉQUITÉ

Pour en savoir plus : [www.institutpourlajustice.com](http://www.institutpourlajustice.com)

140 bis, rue de Rennes - 75006 Paris